

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-039**

L'an deux mille vingt quatre

Le douze septembre

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 05 septembre 2024** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, Mme Thérèse RAPHET, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Estelle GAILLARD, M. Tanguy JON, Mme Corinne PASSERAT, M. Éric BERTELOOT, M. Jean-Pierre BETEND, M. Michaël JOLIVET-BALON, M. Johan CHEVRIER, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Absents Excusés :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), M. Jean-Yves PERILLAT (pouvoir à M. Jean-Jacques SIGNOUX), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE), M. Lucas THABUIS.

**Objet de la délibération : Modification de la délibération n°2020-066 relative à la création et à la composition de la commission Urbanisme.**

M. le Maire expose,

Par délibération n°2020-061 du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a d'une part, approuvé la création de la Commission Agriculture-Forêts et Sentiers et d'autre part, déclaré élus les membres de cette commission.

Depuis, la liste des membres du Conseil Municipal a changé.

Madame Christiane PERILLAT-CHARLAZ a démissionné de ses fonctions d'adjointe au maire et de conseillère municipale en date du 27 août 2024.

Il convient donc de procéder à une mise à jour des membres de la Commission Urbanisme.

Il est proposé au Conseil de modifier la composition des membres de cette Commission en ajoutant M. Laurent VALLIER.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises, présidées de plein droit par le Maire ;

**Vu** l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule la désignation des membres des commissions par vote à bulletin secret.

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DE MODIFIER** la délibération n°2020-066 relative à la création de la commission Urbanisme comme suit :  
Ajout de M. Laurent VALLIER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.
- **DE VALIDER** la nouvelle composition de la commission Urbanisme suivante :

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2024-039**

	<b>Membres</b>
<b>Commission Urbanisme</b>	Christophe FOURNIER, Laurent VALLIER, Christian SERVAGE, Gilbert COLLINI, Jean-Pierre BETEND, Lucas THABUIS, Jean-Jacques SIGNOUX, JOLIVET-BALON Michaël, Jean-Luc ARCADE, Mickaël MAISTRE.

- **D'AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant légal, à appliquer cette convention et signer tout document s'y rapportant.

**Délibération votée à 5 abstentions (Mmes Aurélie ROCHE et Odile VIX, MM. Jean-Luc ARCADE, Francis MARCHAL et Mickaël MAISTRE) et 16 pour.**

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Mme Sheila MICHEL.

